



## DELIB 44-2025

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES Séance du 17 décembre 2025 à 19h30**

#### *Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 12

Date de la convocation : 12/12/2025

En exercice : 19

Date d'affichage : 12/12/2025

Qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-sept décembres à 19h35, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

**Présents :** Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Sylvie CALAS et Françoise BARBERI  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, Joseph BRAMARDI et François MONTAGNE

**Excusés :** Mme Marie-Rose LADOWICHT pouvoir à M. Claudian BRUN, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET et M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA

**Absents :** Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Maud FLAMANT, Mme Blandine TESTE, M. Joseph BRAMARDI

**Secrétaire de séance :** Mme. Arlette GLORIA

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

#### **Objet de la délibération : DELIBERATION MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Considérant le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs comme suit à compter de ce jour :

Emplois	Nombre	Temps complet	Temps non complet
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ASEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
ASEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
<b>FILIERE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE</b>			
Adjoint du patrimoine	1	0	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur	1	1	0
Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 081-218103257-20251217-DELIB\_44\_2025-DE

Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0
Adjoint technique	2	2	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir valider la mise à jour du tableau des effectifs.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance  
Arlette GLORIA

